

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/08/2020

Dossier complet le :

01/09/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0197

1. Intitulé du projet

Création d'un parking souterrain sur un niveau au sein de la ZAC Nice Méridia

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PITCH PROMOTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thomas DEFRASNE - Directeur Régional

RCS / SIRET

4 2 2 9 8 9 7 1 5 0 0 0 6 1

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'un parking ouvert au public de 193 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'un parking souterrain au sein du macrolot Joia de la ZAC Nice Méridia.
Le parking, appelé poche Ouest, sera aménagé sur un niveau enterré. Il comprendra 193 places de stationnement et sera relié aux îlots M6 à M7 du macrolot.

4.2 Objectifs du projet

Une note présentant les engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et le respect de ces engagements par le projet Joia est présenté en Annexe 7.

Le parking est réalisé pour les besoins en stationnement privé des résidents du macro-lot de la ZAC Nice Méridia et comprendra également des places mutualisées ouvertes au public.

Il favorisera l'inter-modalité et sera conçu de manière à intégrer l'évolution des modes de mobilité : lien fonctionnel avec le tramway Avenue Simone Veil, stationnements vélo, incluant des places équipées et pré-équipées pour véhicules électriques.

Le choix de l'Établissement Public d'Aménagement de mutualiser les stationnements des différents programmes poursuit plusieurs objectifs : permettre une réduction du dimensionnement global grâce au foisonnement entre les différents besoins, créer une offre de stationnement ouverte au public pour limiter le stationnement de surface, rationaliser les coûts de construction, et fournir des services innovants associés au parking en accompagnant l'évolution des modes de mobilité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juin 2022

Date prévisionnelle de mise en service : décembre 2025

Étapes :

- réalisation des terrassement sur une profondeur de 4m sous le terrain naturel.
- mise en place des fondations
- construction des fosses des noyaux d'ascenseurs avec gestion des éventuelles eaux résiduelles
- réalisation du gros oeuvre
- corps d'état technique et secondaire du parking

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking comprendra 193 places de stationnement pour voitures.

Les noyaux du parking seront pour grande partie privés pour les accès respectifs aux bâtiments, contrôlés, et pour partie publics pour l'accès à l'espace public.

Un contrôle d'accès est mis en place en bas de la rampe d'entrée depuis la rue Emmanuel Grout.

La sortie s'effectue depuis l'allée de l'Esterel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de parking souterrain est soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de places	193 places
Surface d'emprise au sol	6 433 m ²
Nombre de niveaux	1 niveau enterré
Côte du parking	9 m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet sera réalisé entre
l'avenue Simone Veil et le
boulevard du Mercantour sur la
commune de Nice

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 12' 06" 8E Lat. 43° 40' 54" 18N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" Lat. ____° ____' ____"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☒

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Le programme global de la ZAC Nice Meridia sur un périmètre de 24 ha, prévoit la réalisation d'environ 347 000 m² de surface de plancher comprenant des logements, des bureaux, des laboratoires de recherche et développement (R&D), de l'hôtellerie, des commerces et services de proximité, des activités et des équipements. La procédure de ZAC s'est déroulée de 2012 à 2015, avec notamment, l'arrêté préfectoral d'approbation du programme des équipements publics en date du 18 mars 2015.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 "Les Vallons de Lingostière" a environ 3.7 km au Nord du projet ZNIEFF de type 2 "Le Var" a environ 700 m à l'Ouest du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La ville de Nice est concernée par la loi littoral. Le site du projet n'est pas en espace remarquable du littoral. Le secteur du projet est référencé par la DTA comme zone d'urbanisation nouvelle et de restructuration
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Nice est couverte par un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le site du projet n'est pas impacté par les nuisances sonores générées par l'aéroport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la basse vallée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. La site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site n'est référencé BASIAS et BASOL dans l'emprise du projet. Une étude de qualité du sol pour le projet de parking poche Est, au droit du présent projet a mis en évidence la présence de matériaux non inertes (cf Annexe 9). Une étude spécifique de la qualité des sols sur le site du projet sera réalisée et définira les modalités de traitement des déblais de chantiers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors des périmètres de protection mais à environ 300 mètres du périmètre de protection rapprochée du captage "Les Sagnes" (Cf. Annexe 10).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Basse vallée du Var" (FR9312025). Elle se situe à environ 700 m à l'Ouest des limites du projet (Cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une étude hydrogéologique a été réalisée dans le cadre des projets de parkings "poche Est" et "poche Ouest" (Annexe 12). A l'étiage, le niveau de la nappe est compris entre 8,1 et 8,7 m NGF. La création du parking enterré n'impacte par la nappe souterraine (rappel cote NGF du parking : 9 m).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La construction du parking nécessitera l'excavation d'environ 20 000 m ³ de terres. Les matériaux, en fonction de leur qualité, seront évacués vers des filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aucun habitat relevé sur le site du projet n'a de statut particulier. Une espèce végétale protégée en région PACA, l'Alpiste aquatique (<i>Phalaris aquatica</i> L.), a été observée sur l'aire d'étude de la ZAC Nice Méridia. Cependant, les différentes stations sont localisées le long de l'avenue Robini ainsi que d'un chemin perpendiculaire à cette dernière. Aucun individu ne se situe donc au sein du présent projet (Cf. Annexe 12). Les espèces faunistiques protégées relevées sont très communes et ne constituent qu'un faible enjeu de conservation. Le site d'étude représente un faible intérêt pour la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Sur le projet de la ZAC Nice Méridia, initialement, les espaces naturels et agricoles représentaient 24 % de la surface totale du projet. A terme, les espaces naturels et agricoles représenteront 20% de la surface totale du projet. Cette diminution d'espace naturel peut donc être considérée comme faible. De plus, 25 % de la surface des parcelles devra être des espaces verts dont 10% en pleine terre. Le site Nice Méridia se situe en dehors des espaces agricoles à protéger établis par la DTA.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappe. La commune de Nice est soumise au risque inondation par le Var. Elle est couverte par le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la basse vallée du Var qui a été approuvé le 18 avril 2011. Le site concerné par le projet n'est pas couvert par le PPRi. La conception du parking prend en compte le PPRS en vigueur sur la ville de Nice, ainsi que l'Eurocode8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La phase travaux va nécessiter de l'apport et du retrait de matériaux et donc la circulation d'engins. Ce trafic sera cependant temporaire. L'étude de mobilité réalisée à l'échelle de la ZAC conclut à une incidence faible du projet d'ensemble finit sur les déplacements (extrait en annexe 13) L'étude circulaire réalisée pour évaluer le trafic généré en phase d'exploitation et dimensionner correctement les accès du parking poche Ouest à été actualisée en 2020 (extrait en Annexe 14).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le chantier sera générateur de bruit par l'activité des engins. Les travaux seront réalisés en journée et en semaine pour limiter les nuisances sonores. L'impact acoustique avait été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia (Cf. Annexe 13)

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations seront générées pendant la phase chantier lors de certaines opérations ponctuelles et de durée limitée (mise en place des fondations).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase de chantier sera génératrice d'émission de gaz à effet de serre et de polluants. Les travaux généreront également des poussières. Les matériaux seront stockés à l'abri des vent et le contenu des camions sera bâché. L'impact sur la qualité de l'air a été étudié dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia où une étude air et santé niveau II (avec modélisation) a été réalisée et reste d'actualité (extrait en annexe 13)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase chantier va engendrer l'excavation de terre et la production de déchets de construction. Les déchets seront principalement inertes, mais des déchets non dangereux et de faibles quantités de déchets dangereux seront générées. Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le secteur de Méridia étant en travaux depuis 2015-2016, l'impact paysager sera limité. Le parking souterrain n'aura pas d'impact sur le paysage en phase aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La création du parking entraîne un changement d'usage des sols actuellement en terrains agricoles. Cependant, des mesures de compensation ont été prévues pour les constructions agricoles touchées par le projet et encore en exploitation. L'agriculteur concerné a été indemnisé pour déménagement et réinstallation de son activité (à Saint-Jeannet).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

La création du parking s'intègre dans le projet de construction de la ZAC Nice Méridia. Ce dernier va générer des incidences qui ont été étudiées dans le cadre d'une étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La totalité des mesures prises dans les différentes phases sont présentées en Annexe 8.

En synthèse sur la phase chantier :

- Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter tout risque de pollution des sols et des eaux (ravitaillement sur aire étanche, stockage des produits dangereux sur rétention, mise à disposition de kit anti-pollution, etc.).
- Les déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Dans l'éventualité où des déchets pollués seraient trouvés lors des travaux de terrassement, ces déchets seront évacués vers les filières de traitement adaptées et agréées.
- Les mesures de sécurité appropriées seront mises en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le présent projet à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet n'engendre pas d'impact sur la nappe du Var (cf Annexe12),
- les habitats, la flore et la faune du site ne représentent pas ou peu d'enjeu de conservation ;
- à l'échelle de la ZAC, la consommation d'espaces agricoles et naturels est faible et des mesures sont prises concernant le changement d'usage des sols ;
- le projet de création de la ZAC Nice Méridia dans son ensemble a fait l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Engagements environnementaux de la ZAC Nice Méridia et respect de ces engagements par le projet Joia
Annexe 8 : Avis de l'autorité environnementale sur les dossiers de création et de réalisation de la ZAC Nice Méridia -
Mémoire en réponse à ces avis
Annexe 9 : Extrait du diagnostic de la qualité environnementale des sols (parking poche Est)
Annexe 10 : Localisation du périmètre de protection du captage "Les Sagnes"
Annexe 11 : Étude hydrogéologique
Annexe 12: Localisation Alpiste aquatique
Annexe 13 : Extrait de l'étude d'impact de la ZAC Nice Méridia sur les sujets des déplacements, de la qualité de l'air et
de l'acoustique
Annexe 14 : Extrait de l'étude circulaire du projet de parking
Annexe 15 : Notice environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NICE

le,

31/08/2020

Signature

PITCH PROMOTION
IMMEUBLE ANIS - 5EME ETAGE
51 AVENUE SIMONE VEIL
CS 11042
06204 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 92 38 84 00
R.C.S. Paris B 422 989 715
N° TVA: FR 25 422 989 715

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 1 8 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 870

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 1 9 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3646

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 0 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4962

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 1 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1956

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 4 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2051

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 5 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2796

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 6 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2456

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 7 8 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 361

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 7 9 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 98

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 8 6 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 851

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 8 7 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 521

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 1 0 9 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 521

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 2 4 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 64

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 2 2 5 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 70

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 3 1 6 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 905

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 4 2 1 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1966

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 4 2 3 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1728

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 5 3 0 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 47

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 5 3 3 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 379

Préfixe : _____ Section : O H Numéro : 5 3 8 _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 42

Superficie totale du terrain (en m²) : 26 412 m²

